

Nombre de membres : 34
En exercice : 33
Présents : 27
Pouvoirs : 4
Votants : 31

Abstentions : 0
Exprimés : 31
Pour : 31
Contre : 0

N°2022-44

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 03 novembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle des Fêtes à 87310 GORRE sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 28 septembre deux mille vingt-deux.

Présents : Christophe Gérard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, André Soury, Florent Vaudon.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Richard Simonneau délégation à Christophe Gérard, Christian Vignerie délégation à Jean Maynard, Pierre Hachin délégation à Jean-Pierre Pataud.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PATAUD

**Objet : Adhésion de la Communauté de Communes Ouest limousin
au Programme Départemental de l'Habitat**

Monsieur le Président rappelle que le Département de la Haute-Vienne souhaite mettre en œuvre un programme de rénovation et réhabilitation de l'habitat tertiaire privé sur la totalité de son territoire.

La démarche de construction de ce dispositif, qui a démarré en 2021, a largement fait appel à la concertation. S'agissant de la CC Ouest Limousin, une réunion de la Conférences des Maires a d'ailleurs eu lieu le 09 juin 2022. Au cours de cette réunion, madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental en charge des questions d'habitat est venue présenter le dispositif et en débattre avec les Maires présents. A l'issue de cette réunion, une position unanime s'est dégagée pour une participation de la Communauté de Communes Ouest limousin à ce dispositif.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE**, dans la continuité de la position adoptée par la Conférence des Maires en date du 09 juin 2022, de l'adhésion de la Communauté de Communes Ouest limousin au dispositif dénommé « Programme Départemental de l'Habitat »,
- **AUTORISE** monsieur le Président à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD